

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6a.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 5 Janvier 1849.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

DU PRÊTRE

ET DU SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

Lecture faite devant l'Institut Canadien de Montréal, par ETIENNE PARANT, ECR.

(Suite.)

Le mot prêtre vient d'un mot grec qui signifie vieillard : c'est dire que dans l'origine des sociétés, on attachait à l'idée de prêtre, celle de sagesse et de vertu ; qu'on voyait dans le prêtre le dépositaire de la science et de l'expérience des temps passés, et par conséquent le flambeau qui devait éclairer les hommes et les peuples dans le présent, comme guider leur marche progressive vers l'avenir. Le prêtre, comme son nom le comportait, était en effet le père de la société, y exerçant l'autorité, y commandant le respect et la considération, dont le père de famille jouissait dans l'intérieur de sa maison ; autorité bénigne, sainte et salutaire ; respect et considération commandés par l'affection et la reconnaissance.

Aujourd'hui, le prêtre est un homme, (il serait presque impropre de dire un citoyen), qu'on relègue et claquemure au fond du sanctuaire comme un être dangereux à la société ; et cela sous le prétexte dérisoire que son saint ministère souffrirait au contact des choses modernes ; comme s'il n'y avait rien de saint dans l'association humaine, comme si l'origine et la fin de la société n'étaient pas saintes, éminemment saintes, et réclamant par conséquent l'action directe et constante des mains les plus pures et les plus saintes.

Il est vrai que, pour être conséquent, l'on a défini la politique : science des intérêts matériels. En effet, s'il n'y a pour les gouvernements humains d'autres objets de sollicitude que les intérêts matériels, on a raison de vouloir se débarrasser de l'intervention du prêtre, lui dont les soins sont avant tout pour les choses spirituelles ; on a raison de vouloir étouffer cette voix incommode et discordante, qui crierait esprit pendant que l'on parlerait matière ; qui opposerait sans cesse le dévouement à l'égoïsme, le sacrifice à l'ambition, la charité à la cupidité, l'humanité à l'homme, le ciel à la terre. Mais comme l'on a trouvé un double avantage à rejeter ces vieilles notions cléricales pour soi, et à les conserver pour les autres, on a laissé le champ libre au prêtre pour tout ce qui se rattache à la morale privée proprement dite. Le prêtre peut tout à son aise sermonner, donner même les petits pécheurs, mais sa harangue à fine teinte à l'égard

beaucoup plus contrariés par l'oppression d'un seul être humain que par celle de l'espèce entière, ou de quelqu'une des grandes familles qui la composent.

Vit-on jamais pareille perversion, disons le mot, perversité de la raison humaine ? Il y a, peut-être, quelque chose d'aussi étrange, c'est que le prêtre dont la mission divine, et par conséquent indépendante du pouvoir humain, au-dessus de l'opinion des hommes, semble prêt, en apparence, au moins, à accepter cette condition de paria, couronné de l'aurole si vous voulez ; mais aurole qui me paraît à moi ni plus ni moins que la couronne d'épine dont on couvrit dérisoirement le front du Christ, dont le prêtre continue la mission.

Le prêtre croit donc devoir limiter son action aux rapports de la morale privée, comme si les vues de Dieu sur l'homme pouvaient s'accomplir par l'individu qui ne peut rien, et non par la société qui seule peut tout. Moraliser le peuple dans ce sens restreint, façonner les particuliers à l'exercice des vertus douces et simples de l'évangile textuel ; multiplier à cette fin les pratiques religieuses de toutes sortes et en toutes occasions, ce que je suis certes loin de désapprouver si on n'abuse pas de ce moyen ; présenter dans sa propre personne et sa propre conduite un exemple, un modèle de toutes ces vertus bien précieuses, sans doute ; voilà bien à peu près, je pense, tout ce à quoi le prêtre en général se croit obligé, et c'est bien là tout ce qu'il peut faire dans la sphère d'action qu'on lui a tracée.

Pour lui, diriger le mouvement religieux, dont il dispose, dans des vues de progrès social et humanitaire, et c'est à cela que le spiritualisme bien entendu doit nécessairement conduire le prêtre ; considérer ce progrès même comme la fin première de la religion ici bas, comme l'œuvre par excellence des sociétés chrétiennes, et la voie la plus sûre pour arriver à la patrie éternelle, une pareille pensée, conçue dans d'autres temps ou dans d'autres lieux aurait été une témérité, quelque chose de pis encore peut-être. Je lis même dans un ouvrage apologique du catholicisme, sorti tout récemment de la presse : "La mission politique de l'église est finie : elle a donnée aux peuples modernes leurs grandeurs, leurs libertés et leurs lois." Il est vrai qu'il ajoute : "Maintenant une tâche nouvelle s'ouvre devant elle, la conquête pacifique du monde par la science et par le dévouement." S'il entendait par là que l'église ne doit plus se servir de la puissance matérielle ou tempo-

rielle de l'humanité ? Et si Dieu s'en occupe, comme vous ne pourrez le nier ; si Dieu tient dans ses mains les ressorts du mouvement social ; si Dieu veut vouloir que les hommes en société secondent ses vues et ses desseins, comment vous, ses ministres, pouvez-vous rester indifférents, ou étrangers à ce mouvement social, et vous exempter d'initier à ses secrets les jeunes lévites que vous préparez au sacerdoce ? Je le dis hautement, dans l'ère démocratique actuelle surtout, le prêtre que vous formez ainsi ne sera prêtre qu'à demi. Je comprendrais ce système chez les peuples où règne le protestantisme, où le père de famille est à peu près le prêtre, mais je ne le comprends pas chez ceux, où, comme chez nous, le prêtre est le suprême directeur des consciences.

Une autre conséquence de la position anormale du prêtre dans la société, c'est que ne pouvant exercer une action collective et publique, et partant délégué et salulaire, il exerce souvent une action individuelle et clandestine, et partant aveugle et nuisible, funeste à la religion et à la société. Le prêtre, qui est par état l'homme de l'ordre par excellence, sera naturellement porté à se jeter au travers de toutes les idées nouvelles en politique, bonnes et mauvaises, si par des études convenables, il n'a été mis en état d'en apprécier la valeur et la portée. Lui, homme consciencieux, comment vous survenez dans une région inconnue ? Il sera donc pour l'ordre établi. Mais si la nouvelle idée est une de celles dont le triomphe est écrit là-haut, son opposition ne fera qu'élever un peu plus la digne impuissante opposée autorité, et ajouter ses propres débris à ceux des autres victimes de l'élément dévastateur ; tandis qu'une sage et opportune intervention de sa part aurait ménagé une heureuse issue aux flots populaires.

Vous comprenez, j'espère, que l'action que je désire voir exercer par le prêtre, est une action toute spirituelle, douce comme la lumière du jour, bénigne comme la parole de l'évangile, désintéressée comme la providence, noble, large, et sublime comme la pensée de Dieu.

L'on ne m'a pas, je m'en flatte, prêté l'idée de traîner le prêtre sur la place publique, ou de le mêler aux disputes éphémères des partis. Et qu'on ne comprenne pas non plus que je viens ici réclamer des privilèges et des avantages pour le prêtre : je ne viens que lui rappeler des devoirs qu'il n'est pas plus en pouvoir de repousser, qu'il n'est en celui des hommes de l'en exempter. Il tient sa mission d'en haut, et quelle récompense l'on bas ne saurait l'abro-

de l'autre, l'empêchera de mettre en oubli les choses spirituelles, double phare élevé sur les bords de la route pour en montrer la direction, et signaler les dangers qui se trouvent à droite aussi bien qu'à gauche.

Pour interdire au prêtre toute action sur la société politique, il faut nier ou perdre de vue la part qu'il a dû avoir et qu'il a eue en effet dans l'institution primitive de la société, et qui donne la mesure et la raison de celle qu'il doit avoir dans sa conservation et son avancement. Or, messieurs, le premier prêtre n'est pas seulement le premier homme qui, à la vue de ce sublime spectacle de la création, en a reconnu et adoré l'auteur, et l'a fait reconnaître et adorer à ses semblables ; c'est aussi celui qui, se recueillant en lui-même, y a entendu la voix de Dieu, à compris, autant qu'il lui était donné de le faire, les vues et les desseins de Dieu sur l'homme, et a entrepris de les faire comprendre aux autres hommes ; qui le premier leur a fait entendre qu'ils n'avaient pas reçu l'intelligence qui les distingue de la brute pour suivre uniquement, comme elle, les grossiers instincts de la vie matérielle ; qui leur a fait comprendre qu'il y avait pour l'homme une vie spirituelle et morale, composée de devoirs envers Dieu et envers les autres hommes ; qui enfin leur a montré que cette vie supérieure ne pouvait remplir ses nobles fins avec l'homme isolé ; que pour y parvenir il fallait que les hommes se réunissent en société, afin que par la division du travail, l'homme augmentât, en les perfectionnant, ses moyens d'action contre les forces de la nature physique. En effet, l'homme seul en présence de la nature, suffit à peine aux exigences de la vie matérielle. On peut donc affirmer que la société est principalement due au spiritualisme, dont le prêtre est l'organe, la personification sociale, et non, comme on l'a prétendu, au besoin que sentait l'homme de pourvoir mieux et plus sûrement à ses besoins matériels. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser les principes constitutifs de l'homme matériel et sensitif. En tant qu'être matériel, l'homme tend à l'isolement et à l'indifférence ; en tant qu'être sensitif, ou purement animal, il est en guerre avec le genre humain qu'il est porté à subordonner à lui, à faire servir à ses satisfactions personnelles : vous avez donc l'isolement armé. Isolement, inertie, guerre, ce n'est certainement pas avec cela que vous formerez et maintiendrez une société, qui demande l'union, l'activité, le dévouement, le sacrifice de soi pour l'avantage de tous. Vous aurez bien, si vous voulez, un royaume, de l'Afrique centrale ; mais ce n'est

vailler à l'œuvre commune, pour en supporter également les peines, comme pour en partager fraternellement les avantages. Voilà donc notre théorie sociale enfantant sans effort, avec la société civilisée, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité. Si l'arbre se reconnaît aux fruits, voici, ce me semble, une mère qui vous présente une famille assez recommandable.

Voilà la société telle qu'elle a dû être conçue dans l'origine, telle qu'elle découle de l'évangile, telle qu'on travaille à la refaire après de longs et funestes écarts, dus à la prédominance du matérialisme, et en plusieurs cas à l'influence d'un spiritualisme exagéré, faux ou fourvoyé, écarts auxquels prêtres et laïques ont participé plus ou moins. Mais n'oublions jamais que le feu sacré du spiritualisme a été allumé par le prêtre, et que lui seul par état, comme par devoir, saura l'entretenir au sein de la société. Restreignons-le par l'opinion, par la loi même, s'il le faut, dans ses saintes attributions ; mais laissons-les lui intactes. Otez lui le glaive, mais laissez-lui la parole ; mais aussi exigez de lui qu'il remplisse en entier sa mission divine ; ou plutôt, cessez de lui opposer vos préjugés, vos préventions, et instruit par l'expérience du passé, il la remplira bien.

Il est si vrai que c'est au spiritualisme, personnifié dans le prêtre, qu'est dû principalement la société, que la première comme la plus auguste figure qu'offre l'histoire des sociétés, c'est le prêtre. Il a été partout le père et l'appui de la société, et lui seul pouvait l'être, car lui seul concevait et présentait un but suffisant à la société. Si l'on eût pu résoudre les hommes à se constituer et à vivre en société, à faire les sacrifices individuels qu'exige l'état social, que les hommes dans l'état sauvage devaient sentir plus vivement que nous, — (et on ne pourrait en citer une preuve plus frappante que l'utilité des efforts que l'on a faits jusqu'à présent pour civiliser les peuples indigènes d'Amérique), — si, dis-je, on eût pu résoudre les hommes à ces sacrifices par la considération des intérêts matériels, pourquoi voit-on partout les fondateurs des sociétés faire intervenir la divinité à leur aide par le ministère des prêtres ? Si l'on a fait jouer ce puissant mobile, n'est-ce pas qu'il fallait aux hommes le sentiment d'une obligation morale pour être induits à vivre en société ? n'est-ce pas que l'état social répugne à la partie matérielle de l'homme ? A la Chine, il n'a fallu rien moins que le fils du soleil pour fonder et maintenir le céleste empire, et le souverain y est le chef de la